



santé et territoire

La Santé, les soins, les territoires : penser le bien-être

Sous la direction de Sébastien Fleuret et Raymonde Séchet
Presses universitaires de Rennes,
collection Espace et territoires,
novembre 2002, 236 pages,
14 euros.

« La santé ne se résume pas au médical, elle se vit au quotidien, dans les espaces où elle s'articule avec des questions relatives à la production domestique de soins et à l'offre de services aux personnes,



pour contribuer au bien-être». Cet ouvrage, qui est le fruit d'une collaboration d'une dizaine d'auteurs, est composé de trois parties qui correspondent d'une certaine manière aux trois actes de santé : le soin, la prévention et la promotion de la santé. La première partie est consacrée à « l'hôpital, pilier des services de santé » ; la deuxième partie, intitulée « la santé en marge, la ville au cœur », aborde les problèmes sociaux comme ceux de l'exclusion, de la détresse sociale, de la non-demande de soins et de la toxicomanie dans l'espace urbain. La troisième partie, intitulée « produire des espaces de bien-être », s'attache à montrer les enjeux géographiques dans une politique sanitaire de proximité pour les usagers.

Santé scolaire

Le ministre délégué à l'Enseignement, Xavier Darcos, a présenté le 26 février dernier un plan visant à améliorer la santé physique et mentale des jeunes en milieu scolaire. L'éducation à la santé commence dès l'entrée à l'école et se poursuit jusqu'à la fin du lycée. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de santé publique, met l'accent sur plusieurs dispositifs dont celui de la détection des troubles du langage en maternelle, en particulier le dépistage de la dyslexie, avec une première visite médicale pour les enfants de 5 ans. De même, le signalement et la prise en charge des urgences psychiques détectées auprès des adolescents doivent être coordonnés entre l'école et les spécialistes de santé mentale. L'éducation à la santé joue un rôle très important, avec notamment l'aide des médecins scolaires dans la mise en œuvre de la diététique (limitation des distributeurs de boissons et d'aliments sucrés et installation de fontaines à eau généralisée), de la lutte contre la toxicomanie (notamment avec l'application de la loi Evin contre le tabac), de l'éducation à la sexualité et de l'enseignement des gestes de premier secours. Dans cet esprit de coordination d'éducation à la santé, une mobilisation sera faite au niveau des internes en médecine générale qui seront appelés à réaliser des stages en milieu scolaire.

www.premier-ministre.gov

Permanence des soins

Le sénateur Descours a remis à Jean-François Mattei, le 22 janvier dernier, le rapport du groupe de travail qu'il a présidé sur la permanence des soins. Après avoir analysé les dispositifs existants (les recours à une médecine de proximité la nuit, les week-ends et les jours fériés et les modes de collaboration entre les médecins libéraux et les structures hospitalières, notamment les services d'urgence et les Smur), le groupe de travail du rapport a formulé des propositions s'articulant autour de trois axes : la participation à la garde et le volontariat, la régulation et la sectorisation. Il donne les missions du CODAMUPS (Comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins), dont le cahier des charges définit entre autres la répartition des demandes de patients, les conditions dans lesquelles les associations de médecins d'urgence pourront participer à la permanence des soins. Par ailleurs, le CODAMUPS émettra un avis sur les gardes de spécialistes en médecine de ville mis en place dans le département. Le groupe de travail souhaite que l'usager soit plus responsable dans son utilisation de la permanence de soins et que les liens entre les établissements de santé et la médecine de ville soient approfondis. L'organisation de la permanence des soins a lieu dans le cadre du département, grâce à la mise en place d'une sectorisation qui garantit une réponse rapide et adaptée.

www.sante.gov.fr/hm/actu/descours/index.htm

environnement

Création d'un comité technique plomb

Arrêté du 23 janvier 2003.
JO du 4 février 2003

Ce comité placé auprès du ministre de la Santé est chargé d'établir un programme de réduction des risques d'intoxication par le plomb, d'en coordonner la mise en œuvre et le suivi, de proposer des avis afin de prendre des mesures réglementaires et participer à l'élaboration des instructions techniques relatives au plomb et au saturnisme.

toxicomanie

Conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants

Loi n° 2003-87 du 3 février 2003.
JO du 4 février 2003

Cette loi sanctionne de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende toute personne qui conduit ou qui accompagne un élève conducteur alors qu'il résulte d'une analyse sanguine qu'elle a fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Organisation et fonctionnement des centres spécialisés de soins aux toxicomanes

Décret n° 2003-160 du 26 février 2003. JO du 28 février 2003

Ce texte rappelle les conditions d'accueil, d'information, d'orientation et de prises en charge médicale et psychologique des personnes ayant une consommation à risque ou un usage nocif de substances ou plantes classées comme stupéfiants ou présentant des addictions associées.